

SURVEILLANT DE NUIT



PRÉSENTATION DU MÉTIER

Professionnel du travail social, le surveillant de nuit (SN) en secteur social, médico-social et sanitaire, assure une « veille active » quant à la sécurité des personnes accompagnées dans les établissements avec hébergement.

Quel que soit le public accompagné (enfants, jeunes, adultes, en situation de précarité ou de difficultés sociales ou familiales, personnes âgées ou personnes en situation de handicap...), sa mission est de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et en coordination avec ses collègues travaillant de jour.

La formation donne accès au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de surveillant de nuit en secteur social, médico-social.



SECTEURS D'INTERVENTION

Le surveillant de nuit peut exercer dans :

- le secteur social : CAES, CHRS, Habitat jeunes, centre de rééducation et de réinsertion professionnelle...
- auprès d'enfants : MECS, MNA, SAMI, centre éducatif...
- le secteur médico-social : foyer de vie, foyer d'hébergement, MAS, FAM, IME, ITEP, EHPAD, EHPHA...



taux de
réussite
2023/24

**CERTIFICATION
DE NIVEAU 3**

**DÉTAILS ET FICHE
COMPLÈTE :**





APTITUDES

- Avoir le sens des responsabilités
- Faire preuve de polyvalence
- Savoir travailler au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
- Porter l'intérêt pour les personnes fragiles et/ou vulnérables
- Aimer travailler de nuit



CONDITIONS ENTRÉE EN FORMATION

Vous pouvez accéder à la formation si vous êtes :

- demandeur d'emploi
- salarié

Prérequis :

- Les personnes qui ne connaissent pas la profession de surveillant de nuit devront avoir réalisé une période de découverte type PMSMP de 70 heures au minimum, permettant de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi. Une partie du stage pourra avoir lieu en journée. L'avis de l'établissement d'accueil sera demandé et pris en compte dans le cadre de l'entretien de positionnement.



ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

Avec de l'expérience, et des formations, le surveillant de nuit peut évoluer vers d'autres métiers du social tels que : moniteur éducateur, accompagnant éducatif et social, aide soignant, agent de service hospitalier, agent d'entretien qualifié, aide médico-psychologique, agent de prévention de sécurité des personnes et des biens...



CONTENU DE LA FORMATION

La formation préparant à la certification SN dure un an et comporte :

- 245 heures de formation théorique et qui se déclinent en quatre blocs de compétences :

Bloc 1 : assurer la sécurité des personnes et des biens dans le secteur social, médico-social et sanitaire ;

Bloc 2 : accompagner des personnes dans le secteur social, médico-social et sanitaire ;

Bloc 3 : participer à une équipe pluriprofessionnelle dans le secteur social, médico-social et sanitaire ;

Bloc 4 : travailler de nuit dans le secteur social, médico-social et sanitaire.

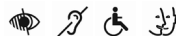
MAM : Module d'accompagnement méthodologique (préparation aux épreuves, écrits professionnels, oral, bureautique).

- 210 heures de formation pratique (pour les personnes n'exerçant pas la profession).



COMMENT POSTULER ?

Les inscriptions en formation se font uniquement en téléchargeant le dossier d'inscription sur le site www.irtsca.fr dans la rubrique : « formation » puis « formations initiales en travail social » puis « surveillant de nuit ».



Toutes les formations à l'IRTS CA sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Renseignements auprès de Gaëlle Louis, référente handicap de l'institut : gaelle.louis@irtsca.fr / Tél. : 03 26 06 82 36